



Préavis N° 5 / 2014

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

*relatif à la demande de crédit pour la réfection des collecteurs
EU/EC au chemin du Lussex –
Demande de crédit de **CHF 58'500.00***



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Historique

En mai 2013, une inondation a eu lieu dans les sous-sols de la villa de M. Bernard Paris, propriétaire de l'habitation sise sur la parcelle N° 327, située au ch. du Lussex 23. Un passage caméra dans les canalisations communales des eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) a permis de définir que le collecteur EU était totalement obstrué par des racines au point de raccordement A (voir plan N° 1451/1) du collecteur EU privé commun en provenance des parcelles N° 596, 597, 598 et 638.

Justification du projet

A fin juin 2013, suite à ces travaux, un nouveau passage caméra a été effectué sur la partie aval des collecteurs EU/EC communaux, en direction du ruisseau du Lavaux, afin de connaître leur état. Ce contrôle révèle que pratiquement tous les emboîtements des tuyaux du collecteur EU, situés dans la zone forestière, sont ouverts, mal jointoyés et que des racines sont présentes laissant augurer qu'une nouvelle inondation pourrait se reproduire. Ce tuyau en béton de diamètre 25 cm ne répond donc plus aux exigences d'étanchéité actuelle. Dans le tuyau en béton diamètre 20 cm des EC, une perforation et un dépôt dur ont été répertoriés.

Fort de ce constat, la municipalité décide de mandater, en automne 2013, le bureau Miaz & Weisser SA pour étudier une solution.

Travaux envisagés

Il est apparu rapidement que sur le tronçon A – B, le collecteur EC existant est sous-dimensionné et que le collecteur EU quant à lui dispose d'un diamètre trop important pour un réseau des eaux usées totalement en système séparatif. A ce sujet, des contrôles de la bienfacture de la mise en séparatif des habitations sont d'ores et déjà prévus dans ce quartier dès le 29 avril 2014.

Les collecteurs communaux EU/EC existants se situent en zone agricole ou en aire forestière. Leurs tracés sont corrects et il n'y a pas de raison de les modifier. Seuls les raccords non étanches du collecteur EU communal posent donc problème. Afin de limiter au maximum l'impact économique et écologique, la solution préconisée est de réhabiliter ces canalisations en introduisant une gaine en polyester thermodurcissable d'une épaisseur de 5 mm leur garantissant ainsi une nouvelle étanchéité et stabilité. Ce travail sera effectué par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Ce projet prévoit donc le gainage de ces collecteurs EU/EC communaux sur une longueur totale d'environ 2 x 60 m'. Des travaux de génie civil sont également prévus en aval du point A et en amont du point B pour permettre d'intervertir le diamètre des collecteurs. La hauteur de la chambre EU existante au point C sera diminuée et le collecteur stabilisé (forte pente). La partie modifiée et réaménagée selon les recommandations de la direction générale de l'environnement (DGE) du canton de Vaud afin d'éviter une érosion plus importante des berges du ruisseau.

Le déroulement des travaux est prévu en plusieurs étapes dans l'ordre chronologique suivant :

- ✓ Entreprise de génie civil *Installation de chantier, débroussaillage, sondages et dépose des tuyaux en aval du point A et sur le tronçon A – B.*
- ✓ Entreprise spécialisée *Nettoyage, curage à haute pression et traitement par robot des tuyaux EU/EC à chemiser sur le tronçon A – B.*

- ✓ Entreprise de génie civil *Pose et croisement des nouveaux tuyaux PVC en aval du point A et sur le tronçon B – C, bétonnage et remblayage.*
- ✓ Entreprise spécialisée *Chemisage complet des collecteurs EU/EC et mise au profil des cunettes des chambres de visite. Passage caméra pour contrôle de la bienfacture des travaux.*
- ✓ Entreprise de génie civil *Modification de la hauteur de la chambre EU au point C, stabilisation du collecteur et réaménagement de l'exutoire des EC dans le ruisseau du Lavaux.*

Coût des travaux

- Le présent devis ne tient pas compte :
 - du coût des contrôles séparatif des habitations ayant leur exutoire en direction du ruisseau du Lavaux prévus durant la période du 29 avril au 27 mai 2014 ;
 - des éventuels droits de passage ou dégâts aux cultures versés aux propriétaires ou locataires des terrains traversés.
- Les prix de génie civil mentionnés ci-après dans le chapitre 1 sont ceux pratiqués lors de travaux récents réalisés dans la région, augmentés de 10 % pour tenir compte de divers et imprévus.
- Le chapitre 2 est composé de l'offre de l'entreprise spécialisée dans la réhabilitation de collecteurs également augmentée de 10 % pour tenir compte de divers et imprévus.

Chapitre 1 – travaux de génie civil

Terrassement	7'455.00	
Divers et imprévus	745.00	
Sous-total chapitre 1	8'200.00	
Fourniture et pose des collecteurs EU/EC	10'455.00	
Divers et imprévus, env. 10 %	1'045.00	
Sous-total chapitre 2	11'500.00	
Montant total du chapitre 1		21'400.00

Chapitre 2 – réhabilitation des collecteurs EU/EC

Installation, travaux préliminaires, travaux préparatoires, travaux de chemisages, etc...	27'081.00	
Divers et imprévus	2'719.00	
Montant total du chapitre 1		29'800.00

Chapitre 3 – études et réalisation des travaux

Etudes et réalisation des travaux TTC	7'300.00	
Montant total du chapitre 3		7'300.00
MONTANT TOTAL DU DEVIS, ESTIMATION		58'500.00

Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal

- vu le rapport de la municipalité (préavis N° 5 / 2014),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la municipalité un crédit d'investissement de **CHF 58'500.00** pour les travaux de réfection des collecteurs EU / EC au chemin du Lussex – ruisseau du Lavaux;
2. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
3. de laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2014, le soin d'amortir cet investissement en fonction des recettes affectées au fonds de réserve provenant des nouvelles taxes uniques de raccordement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Serge Roy Christian Monod

Jouxkens-Mézery, le 16 avril 2014

Délégué de la municipalité : M. Serge Roy, syndic

Adopté par la municipalité dans sa séance du 22 avril 2014

Annexe : 1 plan